

Règlement des épreuves UR360®

1. L'ORGANISATION

Toutes les épreuves proposées dans le cadre de l'ultra-raïd VTT UR360® sont organisées par l'association « Les Ecureuils du bocage », association loi 1901 inscrite au journal officiel du 01/02/1989 sous le n° W611001369, Club FFCT n° 7652. L'événement est communément appelé UR360®

2. LES EPREUVES

L'organisation UR360®, en solo ou en duo, s'accompagne de deux autres types d'épreuve, un maxi raid de 180km et trois formules de raid de 90km. L'ensemble des épreuves sont détaillés dans les sous-chapitres ci-dessous.

Tous les départs et arrivées y compris des relais se font à Domfront, sur l'espace omnisport A.Rocton.

Toutes les épreuves sont des épreuves de pleine nature qui se déroulent à allure libre, sans esprit de compétition, sans étape, dans un temps maximum autorisé uniquement pour les UR360 Solo, Duo et Maxi-raïd 180.

Le dénivelé moyen est de 6500m pour 360km, le détail des dénivelés par boucle de 90km sera dévoilé aux rideurs, la veille du départ, au moment de la présentation du circuit.

2.1) Ultra-raïd VTT UR360®

Deux modes de participation, en solo ou en duo.

Epreuves	Départ	Distance	Boucles	Balise GPS	Barrières Horaire
UR360® - Solo	Samedi 6h00	360 km	Boucles 1+2+3+4	Oui	Oui
UR360® - Duo	Samedi 6h00	360 km	Boucles 1+2+3+4	Oui	Oui

2.2) Maxi-raïd VTT 180

Une seule possibilité

Epreuve	Départ	Distance	Boucles	Balise GPS	Barrières Horaire
Maxi-raïd 180	Samedi 6h00	180 km	Boucles 1+2	Oui	Oui

2.3) Raïds VTT 90

Trois formats vous sont proposés.

Epreuves	Départs	Distance	Boucle	Balise GPS	Barrières Horaire
Raid 90 Patton	Samedi 8h00	90 km	Boucle 1	Non	Non
Raid 90 Nocturne	Samedi 22h00	90 km	Boucle 3	Non	Non
Raid 90 Charlemagne	Dimanche 8h00	90 km	Boucle 4	Non	Non

3. PARTICIPATION

L'ultra-raïd VTT UR360® Solo & Duo sont ouverts à toute personne, homme ou femme, ayant 18 ans révolus le jour l'épreuve. Le Maxi-raïd VTT 180 et les trois raïds VTT 90 sont ouverts à toute personne ayant 16 ans.

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis sur aucune des épreuves proposées. Les participants, notamment de l'UR360 et du Maxi-raïd VTT 180, doivent être pleinement conscients de la difficulté et de la spécificité de l'épreuve (longueur du tracé, mauvaises conditions météorologiques, évolution de nuit, etc.), parfaitement préparé pour cela, et avoir une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type

d'épreuve, notamment la nuit. Ils doivent savoir gérer seuls, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures.

En cas de problème, le rideur devra être en mesure de rallier un point de halte d'où il pourra être rapatrié vers le lieu de départ de l'épreuve. En cas de grandes difficultés le rideur doit disposer d'un téléphone portable lui permettant d'appeler les services de secours.

4. RAID EN SEMI AUTONOMIE

Le Raid UR360® se déroule en quasi autosuffisance, cela impose aux rideurs un minimum d'autonomie sur le plan alimentaire ainsi que sur le plan vestimentaire (température, pluie, visibilité de nuit) et aussi une gestion adaptée aux conditions de l'épreuve.

L'organisation met cependant à disposition des rideurs des points ravitaillements, repos et douches, ceux-ci sont positionnés en moyenne tous les 30km, avec amplitude possible de $\pm 10\%$. Les points ravitaillement permettent aux rideurs de s'alimenter, ils trouveront sur ces points, du chaud, du froid, du sucré, du salé, entre autres: café, thé, eau, sirops, soupe, pâtes, pain, confitures, rillettes, fromage, compote pomme, banane, pruneaux, raisins, chocolat, biscuits, chips, etc...

Seuls les vététistes inscrits et en cours de roulage auront accès aux postes de ravitaillement.

Les points de repos permettent aux rideurs de prendre une douche chaude ou de se reposer (dans ce cas le nécessaire sera acheminé par les propres moyens ou l'assistance du rideur)

Une assistance personnelle peut être apportée sur chaque base de vie. Il est interdit de se faire accompagner par une personne non inscrite sur tout ou partie du circuit.

5. BARRIÈRES HORAIRES POUR SOLO & DUO UR360® et Maxi-raïd 180

Les barrières horaires sont définies pour permettre aux rideurs de rallier l'arrivée dans le temps maximum, tout en effectuant les pauses repos et ravito. Ces temps ont été définis sur la base d'une moyenne horaire de 10 km/h. Les rideurs devront repartir du point de repos ou de ravitaillement avant l'heure limite fixée dans le tableau ci-dessous, s'il ne veut pas être déclaré hors temps. Un rideur mis hors temps n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve. Si malgré tout il décidait de continuer, il le ferait en dehors de l'organisation, sous sa propre et entière responsabilité, et sans possibilité d'accès aux points de ravitaillement, ni recours à l'assistance mise en place par l'organisation.

Km	Lieu	Horaire limite de départ
0	Domfront	6h00 samedi
30	R1	9h00
60	R2	12h00
90	Domfront	15h00
120	R3	18h00
150	R4	21h00
180	Domfront	6h00 dimanche
210	R2b	8h00
240	R1b	10h00
270	Domfront	12h00
300	R4b	14h00
330	R3b	16h00
360	Domfront	18h00

6. DROITS A L'IMAGE

Tout rideur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il abandonne ses droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports et aucun recours envers l'organisation ne sera possible.

7. RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à l'UR360® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Chaque rideur déclare connaître et accepter le présent règlement. L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout rideur qui refuse de se soumettre à ce règlement ou qui risque de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

8. SECURITE

Les participants s'engagent à respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte les voies de circulation notamment celles accessibles aux véhicules automobiles. Les vététistes qui rouleront de nuit devront être équipés conformément à la législation en vigueur, feu avant, catadioptre arrière, gilet ou bande rétro-réfléchissantes, etc... Ils s'engagent également à respecter les consignes des organisateurs

9. ENVIRONNEMENT - PROPETE

Les participants s'engagent également à respecter la nature, ainsi chaque rideur devra conserver ses emballages et détritiques jusqu'à la base de vie suivante où il pourra les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Le ravitaillement s'effectuera dans l'enceinte des bases de vie afin que les sentiers et les alentours des bases soient aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. L'organisation se montrera vigilante sur ce point et les concurrents peu respectueux seront écartés de l'épreuve UR360®.

10. NAVIGATION

Le parcours sera fléché au moyen de balise type FFCT. Les flèches sur les portions praticables de nuit seront équipées de bandes rétro-réfléchissantes. Il est conseillé aux vététistes de se munir d'un GPS avec un nombre de batteries suffisant pour couvrir le temps de son épreuve.

CONSEIL: Si vous ne voyez plus aucun balisage depuis 1km, vous vous êtes très probablement égaré... Rebroussez chemin, consultez votre GPS, ou appelez le PC de l'épreuve.

11. MODIFICATIONS DU PARCOURS

En cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier le parcours,
- De modifier les limites horaires,
- De modifier les horaires de départ,
- D'arrêter l'épreuve ou même de l'annuler,

Ces interventions pourront se faire sans préavis et sans que les participants puissent prétendre au remboursement des frais d'inscription ou à une quelconque indemnisation.

12. CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Cyclisme datant de moins d'un an est obligatoire pour les deux* formules de l'UR360® ainsi que pour le Maxi-raïd 180. Toutefois les licenciés FFvélo sport, FFC compétition, UFOLEP compétition, FF TRI compétition pourront simplement présenter leur licence et en laisser une copie lors du retrait des plaques de cadre.

13. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'organisation décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents qui découleraient du non-respect du code de la route et du présent règlement.

Modalités d'inscription:

Les inscriptions se feront exclusivement par internet, via une plateforme dédiée UR360®. Toute inscription engage le concurrent à posséder un certificat médical valide, le jour du raid, hormis les cas listés à l'article 12. Chaque inscription engage également les participants au strict respect du présent règlement.

Le début des inscriptions a lieu à partir de fin août 2023. La clôture des inscriptions aura lieu 2 mois avant la date de l'épreuve, dans la limite des places disponibles. Les dates de début et de clôture des inscriptions faisant foi sont publiées sur la page internet dédiée aux inscriptions.

Droits d'engagement:

Consulter le site d'inscription en ligne, suivre l'hyperlien sur le site internet de l'épreuve. Toute inscription est ferme et définitive. Il n'est pas possible pour un participant inscrit de transférer son dossard à un participant non inscrit quelle qu'en soit la raison.

14. ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire pour toutes les épreuves

- 1 réserve d'eau de 1,5 litre minimum,
- Des réserves alimentaires pour couvrir les besoins entre deux ravitaillements (30km)
- 1 équipement vestimentaire adapté aux conditions météorologiques difficiles
- 1 casque
- 1 paire de gants
- 1 téléphone mobile avec une autonomie suffisante sur la durée de l'épreuve.

Matériel obligatoire pour les UR360 Solo & Duo et Maxi-raïd 180.

- 1 lampe frontale avec piles ou powerbank suffisant, éclairage mini 120 lumens à 50m à 6h
- 1 éclairage arrière, type catadioptré.
- 1 couverture de survie à la taille du cycliste
- 1 gilet réfléchissant ou des bandes rétro-réfléchissantes visibles, pour roulage de nuit

Matériel conseillé pour tous

- 1 GPS d'une autonomie suffisante sur la durée de l'épreuve. L'organisation fournira la trace que le rideur devra intégrer sur son GPS. Le rideur devra être autonome et indépendant pour ses propres moyens de rechargement il n'est rien prévu sur les bases de vie.
- Vêtements de rechange,

Contrôle du matériel

Un contrôle du matériel sera effectué de manière aléatoire, la veille du départ. L'organisation interdira le départ à tout rideur défaillant sans possibilité de remboursement.

Des contrôles pourront être faits sur le parcours pour des raisons de sécurité. En cas de constat d'absence d'un des équipements, l'organisation pourra interdire au vététiste de continuer le raid.

ATTENTION

Pour votre sécurité, le n° de portable sur lequel un rideur pourra être joint durant l'épreuve est celui qui sera enregistré lors de votre inscription en ligne. Tout rideur qui possédera un autre portable le jour de l'épreuve devra en aviser l'organisation lors du retrait de son sac participant.

15. PLAQUE DE CADRE, BALISE GPS

Balise GPS

Les inscrits aux deux épreuves UR360 Solo & Duo ainsi que sur le Maxi-raïd 180 se verront remettre une balise de suivi GPS, lors du retrait des sacs participant, la veille du départ de l'épreuve. La présentation d'une pièce d'identité avec photo sera exigée pour retirer sa balise GPS. Vous devrez également vous engager à rembourser l'association du montant du tracker en signant le document « CAUTION TRACKER ».

Pour les duos, une balise GPS sera attribuée à chaque équipe et elle sera transmise à chaque changement de relayeur. En fin de randonnée ou d'abandon, la balise GPS devra être remise à l'organisation, à défaut de retour, elle vous sera facturée.

Plaque de cadre

Les plaques de cadre seront remises par l'organisation la veille du départ pour toutes les épreuves et jusqu'à une heure avant le départ pour les trois formules raid VTT 90.

Cette plaque sera fixée à l'avant du VTT de manière visible, les moyens de fixation seront fournis avec la plaque.

16. ABANDON ET RAPATRIEMENT.

En cas d'abandon, le rideur doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui lui sera précisé et rapporter la balise GPS. Un véhicule pour la récupération des abandons et arrêt sur casse mécanique sera mis en place. Sauf blessure, un rideur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement afin de couvrir leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation sera dérogée en cas de non-respect du présent règlement ou du code de la route

18. FINISHERS UR360

Les temps des rideurs UR360 Solo & Duo et des Maxi-raid 180 qui rejoindront le site d'arrivée à Domfront seront publiés sur le site internet du club, sur la base du chronométrage réalisé par l'organisation. Il n'y a aucune dotation en argent. Les solos qui boucleront les 360km, recevront un souvenir de leur statut de « finisher », après validation de leur trace enregistrée par leur balise GPS, par rapport à la trace théorique définie par l'organisation

19. VOLS ET DEGRADATIONS

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

20. CAMPEMENTS

Les campements sont attribués dans l'ordre d'arrivée le vendredi précédant l'épreuve de 16h00 à 23h00. Les véhicules ne seront pas autorisés à accéder à l'aire de campements ni le samedi, ni le dimanche.

Les emplacements sont attribués par les placeurs. Toute prise d'emplacement sans l'accord de l'organisation sera annulée. Il est impératif de respecter les consignes et les limitations de campement fixées avec le placeur.

Les feux au sol sont interdits sur toute l'aire de campements.